

CONSEIL MUNICIPAL DE BERNAC-DEBAT
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2023

Liste des présents : 12

Absents excusés : DOUBLET Cédric (procuration SOULIE Anne) BECHACQ Amandine

Secrétaire de séance : SARRAMEA Nicole

Ordre du jour :

✚ Approbation à l'unanimité du compte rendu du 18 novembre 2023.

✚ Demande de subvention FAR 2023

Il a lieu de délibérer pour les travaux d'investissement 2023 qui seront proposés au titre du FAR 2023.

Le programme de travaux envisagé est le suivant :

- Réfection des voiries communales : 13 765 € HT
- Rénovation de l'éclairage de l'école communale et réfection des peintures de la salle de cantine : 12 270€ HT.
- Travaux forestiers : 15 465 € HT

La dépense totale est donc estimée à 41 500€ HT.

Vote à l'unanimité.

✚ Sollicitation du fonds de concours de la CA TLP pour enfouissements de réseaux

La commune souhaite réaliser une première tranche d'enfouissement des réseaux dans le centre du village (partie comprise entre la Poste et le pont du Caparrieu).

Ces travaux doivent être réalisés par le SDE 65 qui les finance en partie (réseaux BT et EP). L'enfouissement des réseaux télécoms ne fait pas l'objet de la participation financière du SDE. Il est donc proposé de solliciter la participation de la CA TLP sur les travaux ne faisant pas l'objet de cette participation. Il est également proposé de solliciter le fonds de concours de la CA TLP sur les travaux suivants :

- travaux de voirie
- travaux forestiers
- travaux à l'école (travaux électriques et de peinture)
- travaux sur bâtiments communaux.

Ces travaux estimés au montant de 55 913,55€ HT pourraient ainsi être financés selon le plan suivant :

Dépenses (€ HT)	Recettes
Travaux d'enfouissement de réseaux Télécom :..... 11 020,00€ travaux forestiers :..... 15 465,00€ travaux de voirie :..... 13 765,00€ travaux à l'école :..... 12 270,00€ travaux sur bâtiments :..... 3 393,95€	CA TLP (fonds de concours) :...16 774,20€ Département (FAR) :..... 20 000,00€ Commune de Bernac-Debat : ..19 139,75€
TOTAL :55 913,95€	TOTAL :..... 55 913,95€

Vote à l'unanimité.

 SDE : enfouissement 2022

La commune a été retenue pour l'année 2023 sur le programme "ELECTRICITE" arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, pour l'enfouissement de son réseau basse tension sur la partie comprise entre la Poste et le pont du Caparrieu. Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 142 800,00€

FONDS LIBRES DE LA COMMUNE.....	49 980,00€
PARTICIPATION SDE	92 820,00€
TOTAL	142 800,00€

La part communale sera mobilisée sur ses fonds libres.

Vote à l'unanimité.

 SDE - EP Rural 2022

La commune a été retenue pour l'année 2023 sur le programme "ECLAIRAGE PUBLIC" par le SDE des Hautes-Pyrénées pour l'enfouissement de son réseau éclairage public sur la partie comprise entre la Poste et le pont du Caparrieu.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 28 000,00€

FONDS LIBRES DE LA COMMUNE.....	14 000,00€
PARTICIPATION SDE.....	14 000,00€
TOTAL.....	28 000,00€

La part communale sera mobilisée sur ses fonds libres.

Vote à l'unanimité.

SDE - Télécommunications

Parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il faut enfouir le réseau téléphonique. Les différentes prestations sont :

- main d'œuvre du câblage et de la dépose du réseau téléphonique qui seront fournis par Orange (à la charge de la commune).
- fourniture du matériel de génie civil, réalisés par le SDE.
- études et pose du matériel de génie civil, réalisés par le SDE.
- terrassement (tranchée aménagée) réalisé par le SDE.

Le montant des travaux réalisés par le SDE est d'un montant de 9 520€. Il se décompose de la façon suivante :

- études et pose du matériel de génie civil à régler au SDE :

Montant TTC (TVA non récupérable)..... 6 720,00€

- travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au SDE :

Montant HT (TVA récupérée par le SDE)..... 2 800,00€

La commune s'engage à garantir la somme de 9 520,00 € au SDE qui sera prélevée sur les fonds propres de la commune.

Vote à l'unanimité.

Organisation élections départementales partielles

Les élections départementales partielles se dérouleront le 5 et 12 février 2023. Un tableau de permanence a été établi pour assurer le bon déroulement de ces élections.

Questions diverses

- Point contentieux antenne mobile.

Le contentieux sur l'opposition à la mise en place de la 1ère antenne mobile (FREE) est toujours en cours et pourrait être audencé dans l'année.

En ce qui concerne la demande sur la mise en place de la 2ème antenne, le demandeur (orange) a demandé à rencontrer la commune pour évoquer la situation. Une étude va être réalisée par Orange pour savoir si les antennes de Barbazan-Dessus et Momères couvriraient la zone.

- SCOT

Suite à la réponse de la CA TLP à notre courrier, un second courrier a été écrit afin que nos arguments concernant notre demande de changement de classement dans l'armature territoriale soient étudiés à nouveau.

- SPANC

Notre demande de retrait a été refusée. Celle-ci a été débattue le 15 décembre 2022 lors du Conseil Syndical du SPANC de l'Adour. Les six communes demandant le retrait vont saisir le

Président de la CA TLP afin qu'une dimension plus politique soit donnée à cette demande de retrait et qu'elle soit renouvelée.

- TRAVAUX

Certains travaux imprévus ont du être réalisés :

- chaudière de la Mairie : le conduit d'évacuation s'est décroché. Un perçage dans le mur a été fait pour que l'évacuation se fasse correctement. Coût : 1 249,51€.

- logement communal : la serrure du portail a du être changée (coût 139,70€), changement de robinets aux radiateurs (coût 130,00€). La pane de l'abri voiture s'est affaissé, les employés communaux le répareront.

- clocher de l'église : le battant n° 2 est tombé. Montant de la réparation 1 498,80€.

Le nouveau prestataire va essayer de trouver une solution pour éradiquer les pigeons.

- Achat d'un karcher pour remplacer l'ancien hors d'usage. Coût : 425,00 €.
- Clôture de l'école : doit être fait, il est nécessaire de nettoyer la clôture avant de peindre.
- Le cheminement piétonnier réalisé cet été s'efface ; l'entreprise BG signalisation a été saisi et s'engage à le refaire.

Dans la perspective du vote du budget de nouveaux budgets ont été demandés.

- Etude de sol de la parcelle communale destinée à la vente rue de l'Orient :
 - GEOVAL : pas de réponse
 - VAN'EAU : 900€ plus la location de la pelle.
- Nouveau cimetière : une poutre sous le porche est complètement pourrie. Il faut changer la poutre et l'entrait. Un devis pour 1 260 € été établi.

Tous les travaux programmés et prévus au budget 2022 ont été réalisés.

- COMMUNICATION

Une nouvelle application pour mobile en lien avec notre site internet « LOCALITI » est disponible pour disposer en temps réel des actualités et autres informations importantes, comme les alertes météo, les travaux sur le réseau électrique, les changements de date pour le ramassage des ordures ménagères....

- ATLAS CADASTRAL

L' Atlas cadastral de la commune a été rénové par les archives départementales. Il est proposé de faire une conférence ouverte au public pour la restitution de celui-ci. Celle-ci est prévue le 21 avril 2023 à 18H. Une invitation sera envoyée à tous les habitants de la commune.

- CAPTEUR DE POLLEN

La CA TLP a sélectionné la commune de Bernac-Debat parmi quatre autres sites pour installer sur un des bâtiments communal un capteur de pollen. Le déploiement de ces capteurs permettra une connaissance en temps réel de la diffusion des pollens et de la mesurer.

Le bâtiment de l'atelier municipal a été retenu.

- BERNAC-ANIMATION : COMMISSION DES FETES

Un nouveau bureau de la commission des fêtes de Bernac Animation a été constitué. Des propositions concernant la fête 2023 ont été formulées concernant notamment le changement de date de la fête et son déplacement sur le week-end du 14 juillet 2023 et seront étudiées lors d'une réunion programmée le 9 février 2023

La séance est levée à 20H30.